

QUESTIONS PÉNALES

LES COÛTS DU CRIME L'estimation monétaire des criminalités

Le CESDIP étudie depuis le début des années 1970 les coûts liés aux délinquances dans la société française, dans la lignée des recherches généralement appelée : *les coûts du crime*. Nous présentons les derniers résultats concernant les estimations monétaires des criminalités pour 1991.

Ces travaux sont nés dans le contexte de la recherche opérationnelle criminologique dont l'ambition était d'abord d'améliorer l'affectation des ressources pour permettre aux appareils de contrôle social d'atteindre plus efficacement leurs objectifs. Notre approche s'est voulue quelque peu différente.

Dès les premiers travaux, nous avons envisagé les conséquences économiques des criminalités sous leurs deux aspects :

- d'une part la commission de l'infraction : la mesure monétaire des diverses infractions,
- d'autre part, la réaction sociale suscitée : les dépenses engagées pour le contrôle des délinquances.

Dans le premier aspect, on retient une unité de compte monétaire -les sommes en cause- pour évaluer l'ampleur du phénomène criminel. Dans le second, nous calculons d'autres coûts sociaux occasionnés par les délinquances : ceux liés à son contrôle, à sa prévention et sa répression. Ces dépenses de sécurité qui connaissent une croissance rapide -conséquence à la fois d'une forte demande sociale et d'enjeux politiques ou économiques- font l'objet d'un débat d'une particulière actualité.

Nous avons présenté, dans un précédent numéro, les résultats de nos travaux sur l'évaluation des *dépenses de sécurité* concernant le risque spécifique qu'est la délinquance.

Nous proposons ici les résultats relatifs à l'*estimation monétaire des criminalités*.

QUELLE EVALUATION ?

L'*estimation monétaire* des criminalités apprécie la valeur monétaire d'infractions indépendamment de toute notion de profit.

On tente de chiffrer pour chaque type d'infraction le montant des sommes qui sont en jeu, qu'il s'agisse d'un préjudice privé (vol par exemple), d'un manque à gagner pour les finances publiques, d'un transfert à l'occasion du commerce de produits prohibés (stupéfiants) ou d'une perte de richesse pour la collectivité (atteintes à la vie humaine).

L'étude des délinquances n'échappe pas aux difficultés de la quantification de tous les phénomènes sociaux. Le recours à des estimations monétaires nous paraît pouvoir prendre place à côté d'autres modes d'estimations (statistiques policières ou judiciaires, enquête de victimation ou de délinquance auto-reportée...). L'usage veut en effet que, pour mesurer la criminalité et son évolution, l'on s'appuie sur des statistiques de police ou éventuellement de condamnations qui comptabilisent des affaires ou des auteurs d'infractions. L'appréciation par ces seules statistiques d'activités des institutions pénales traduit, tout autant que l'évolution des phénomènes, d'éventuels changements dans les politiques répressives suivies et les moyens affectés. Elle peut aussi surestimer les délinquances les plus visibles socialement, les plus fréquemment signalées et poursuivies. Elle donne un poids prépondérant à la criminalité dite traditionnelle, à toutes sortes d'infractions commises dans l'espace public. Retenir une unité de compte monétaire -les sommes en cause- pour évaluer l'ampleur du phénomène criminel peut être tout aussi justifié. Les estimations monétaires permettent d'évaluer diverses formes de criminalité négligées par les autres sources. Elles mettent en exergue des délinquances peu visibles socialement car souvent sans victime directement individualisable et qui, bien que rarement sanctionnées pénalement, se révèlent très coûteuses.

Cette approche ne prétend pas à une analyse économique du rôle de la délinquance dans la société. Ce n'est ni une sorte de comptabilité nationale d'un secteur économique que serait l'activité criminelle (on ne répond pas à la question de la contribution de l'économie souterraine à la production nationale), ni une analyse des effets de la délinquance ou de pratiques illégales sur la vie économique ou de leur rôle dans les régulations.

Ces estimations ne sont pas non plus un compte des profits du crime. Les estimations des criminalités ne sont pas additionnées pour calculer un "gain du crime". Parler de profit du crime serait postuler que l'on puisse distinguer des groupes homogènes où certains seraient d'un côté des « profiteurs » du crimes et d'autres des victimes. Or si l'on prend le phénomène criminel dans sa globalité, cet exercice est impossible. Par exemple, la victime d'un vol de voiture peut avoir émis des chèques sans provision et la victime d'un cambriolage peut dans le même temps frauder le fisc.

LA HIERARCHIE DES PERTES

L'évaluation monétaire des criminalités s'appuie sur des sources diverses : études administratives, travaux d'organismes professionnels, estimations d'experts... Le chiffrage se fait à partir de statistiques d'activité, d'évaluation de quotas, d'estimation de coefficients calculés soit par nous-mêmes, soit à partir de travaux antérieurs. Ils empruntent le plus souvent à des calculs indirects. Il en est ainsi des fraudes fiscales - un pourcentage des impôts -, des vols en magasins - un quota des chiffres d'affaires -, des atteintes à la vie humaine - la valeur de la vie humaine et le nombre de tués - ou des infractions à la législation sur les stupéfiants - la consommation et les saisies. D'autre fois, ils se fondent sur des sources policières (les homicides, le proxénétisme ou les infractions économiques et financières, par exemple).

Les résultats peuvent être présentés sous forme d'une hiérarchie des pertes en précisant le statut du chiffrage, estimation plancher, moyenne ou plafond (voir tableau).

Lorsque l'on tente une approche différente de la criminalité, que l'on recourt à une unité de compte monétaire pour mesurer les délinquances, cela revient avant tout à faire émerger une délinquance sans victime et peu visible : **la fraude fiscale**. Avec 160 milliards de francs (redressements non déduits) dont 100 pour l'impôt sur le revenu, elle continue d'occuper largement la première place.

Les **atteintes à la vie humaine** représentent le deuxième poste avec un minimum de 45 milliards de francs et un chiffre plafond de 60 milliards de francs, si l'on suit les estimations récentes de la valeur de la vie humaine par la valeur collective des années de vie sauvegardées. La part des atteintes involontaires est largement majoritaire (75%) dont les 2/3 pour les accidents de la circulation. D'autre part, compte tenu d'une meilleure appréciation de leur nombre réel, les homicides entrent maintenant pour 10% de la valeur totale des atteintes à la vie humaine.

Les **infractions à la législation sur les stupéfiants** se situent dans une fourchette de 18 à 33 milliards de francs avec une estimation moyenne de 25 milliards de francs. Pour l'héroïne ces résultats reprennent des estimations faites à partir de la consommation ; pour le cannabis et la cocaïne ils se fondent sur des saisies. L'écart des évaluations reflète les hypothèses retenues (degré de concentration, coefficient de saisies ou part réexportée). Malgré l'incertitude de telles estimations (presque de 1 à 2), la hiérarchie des pertes ne serait pas remise en cause par une évaluation basse ou haute. Au plan monétaire, la consommation de stupéfiants c'est 6 fois moins que la fraude fiscale et moins de la moitié des atteintes à la vie humaine.

Le proxénétisme est un domaine peu souligné par les statistiques de criminalités : les sommes mises en cause, entre 10 et 14 milliards de francs, apparaissent cependant ici en quatrième position.

Le vol dans le grand commerce vient en cinquième position avec près de 12 milliards de francs, dont 9 pour les grandes surfaces alimentaires. Le mode de calcul retenu, taux de démarque et de vol uniformes pour l'ensemble du grand commerce, conduit peut-être à en surestimer l'ampleur.

Les postes suivants se situent entre 3 et 6 milliards de francs. Ce sont généralement des estimations "plancher". Certaines sont même vraisemblablement fort éloignées de la réalité, comme les **infractions économiques et financières**. Rappelons que pour ces infractions il ne s'agit que de statistiques partielles, en fait de préjudices constatés par certains services de police. Si l'on disposait pour ce poste d'estimations indirectes comme pour les fraudes fiscales par exemple, la place dans la hiérarchie serait réévaluée. Les **fraudes douanières** sont aussi un domaine très sous-estimé. Seules ont été prises en compte dans cette évaluation les fraudes en matière d'échanges commerciaux. Un secteur aussi important que les fraudes au budget communautaire n'a pu être chiffré. Des estimations relatives à l'ensemble de la fraude douanière (budgets national et communautaire) en évaluent le montant entre 17 et 34 milliards de francs. Si l'on suivait cette estimation, ce secteur se situerait en deuxième position. Pour les **vols**, le mode d'évaluation (d'après les remboursements effectués par les assurances) sous-estime le préjudice réel. Le montant de vols liés à l'automobile connaît cependant une croissance plus rapide que celui des autres vols. Si les montants étaient du même ordre au début des années 1980, ils représentent, dix ans plus tard, près du double des autres vols. Enfin, pour les **moyens de paiements**, les chèques sans provision restent le poste largement dominant, malgré la diminution du quota des chèques restés définitivement impayés (passé du 2/3 au 1/3) et le développement des cartes bancaires.

On voit que l'on ne peut prétendre ici à une mesure exacte des différents postes. Mais leurs ordres de grandeurs dessinent une hiérarchie vraisemblable des pertes. Cette hiérarchie n'a pas beaucoup changé depuis les premières estimations.

EVALUATION ET EVOLUTION

Le CESDIP a précédemment publié des données sur l'impact monétaire associé au phénomène criminel, relatives aux années 1968 à 1987. Il n'est cependant pas possible de présenter l'évolution des sommes mises en jeu par les délinquances sur près de 25 ans, tant les méthodes de calculs ou la façon dont un problème est pris en compte ont évolué. Ce n'est pas davantage possible, malgré l'uniformité des méthodes de calcul, pour une même campagne de réactualisation (ici les années 1988 à 1991). Tout d'abord cela n'aurait aucun sens pour des postes dont l'incertitude de l'évaluation dépasse l'évolution possible. C'est le cas du proxénétisme ou des infractions aux lois sur les stupéfiants.

Ensuite, les évolutions mesurables ne seraient que les évolutions de données indirectes diverses dont nous retenons des quotas. Il en est ainsi des fraudes fiscales (un pourcentage des impôts), des vols en magasins (un quota des chiffres d'affaires) ou des atteintes à la vie humaine (un multiple du nombre de tués). Les évolutions de ces postes sont souvent des évolutions de chiffres d'affaires, de

nombre de tués ou blessés ou de rentrées fiscales. Mesurer l'évolution de ces postes apporterait peu d'informations pour apprécier l'évolution des délinquances en cause.

Nous présentons donc seulement un tableau d'ensemble des évaluations - sans mesure des évolutions - mais permettant une hiérarchie justifiée des pertes.

En terme monétaire, le poids respectif des diverses délinquances diffère nettement de celui qui ressort de leur occurrence dans les statistiques pénales.

L'impact monétaire du phénomène criminel participe ainsi aux estimations indirectes de la criminalité qui apportent une image complémentaire et différente de l'ampleur du phénomène criminel de celle donnée par les moyens dits directs tels la statistique policière ou les enquêtes de victimation.

Estimation monétaire des criminalités : hiérarchie des pertes en 1991

en millions de francs			
	Estimations		
	"plancher"	"moyenne"	"plafond"
Fraudes fiscales		161 234	
Impôts sur les revenus		102 916	
Impôts sur les patrimoines		17 883	
Impôts sur la consommation		40 435	
Atteintes à la vie humaine	45 458		59 786
Volontaires	13 020		15 234
Involontaires	32 438		44 552
Infractions à la législation sur les stupéfiants	17 700		33 000
Héroïne	15 000		25 000
Cocaïne	1 200		6 000
Haschich	1 500		2 000
Proxénétisme	10 500		14 000
Vols dans le grand commerce		11 781	
Grandes surfaces alimentaires		9 050	
Grands magasins		880	
Grandes surfaces spécialisées		1 851	
Economiques et financières	6 341		
Vols de véhicules	6 325		
Délinquance informatique		5 910	
Fraudes douanières	3 930		
Vols	3 570		
Chèques sans provision	3 192		

Source : CESDIP

Recourir à une autre unité de compte (monétaire), c'est faire émerger une autre image du phénomène criminel. Cette image est certes uniquement monétaire, mais par l'éclairage différent qu'elle porte, cette approche prend sa place à côté d'autres modes de quantification qu'elle vient compléter utilement.

Thierry GODEFROY

Pour en savoir plus, on pourra se reporter à :

Godefroy (Th.) et Laffargue (B.), *Les coûts du crime en France : les dépenses de sécurité. Données pour 1988 à 1991*, Paris, CESDIP, 1993, Etudes et données pénales, n°66.
Godefroy (Th.) et Laffargue (B.), *Les coûts du crime en France : estimation monétaire des criminalités* ; Paris, CESDIP, 1995, Etudes et données pénales, n°71.

¹ Godefroy (Th.) et Laffargue (B.), Les dépenses de sécurité, évolution 1988 à 1991, *Questions Pénales*, 1993, V1.2

VIENT DE PARAÎTRE :

AUBUSSON DE CAVARLAY (B.), HURÉ (M.S.), collab. BARRÉ (M.D.), AILLET (V.) *Arrestations, classements, défèvements, jugements*, Guyancourt, CESDIP, 1995, (*Etudes et données pénales* n°72).

KENSEY (A.), TOURNIER (P.), L'éternel retour, devenir judiciaire d'une cohorte de sortants de prison condamnés à une peine à temps de trois ans ou plus, *Archives de politique criminelle*, 1995, n°17, 83-99.

KENSEY (C.), TOURNIER (P.), Mesurer la récidive in *L'état de la France*, Editions de la Découverte, 1995, 522-523

MONJARDET (D.), LÉVY (R.), Undercover policing in France : elements for description and analysis, in MARX (G.T.), FIJNAUT (C.), (Eds.), *Undercover policing*, Deventer, Klewer, 1995.

OCQUETEAU (F.), POTTIER (M.L.), *La vigilance dans les grandes surfaces*, Paris, L'Harmattan -IHESI, 1995.

ROBERT Ph.), ROCHE (S.) Débat autour d'*Insécurité et libertés*, *Cahiers de la Sécurité Intérieure*, 1995, 19, 147-163.

TOURNIER (P.), Statistique Pénale Annuelle du Conseil de l'Europe (S.PACE): enquête 1992, Conseil de l'Europe, *Bulletin d'information pénologique*, 1995, n°18 (en français et en anglais).

A PARAÎTRE :

LÉVY (R.), Recent Historiography of Crime and Criminal Justice in France (19th - early 20th century), in EMSLEY (C.), KNAFLA (C.), (Eds.), *Crime History and Histories of Crime*, Westport, Greenwood Press, 1995, (s.p.).

ZAUBERMAN (R.), ROBERT (Ph.) *Du côté des victimes, un autre regard sur la délinquance*, Paris, L'Harmattan (coll. Logiques Sociales, Série Déviances - CESDIP), s.p.

Directeur de la publication : René LEVY
Coordination : Sylvie ZEMB
Diffusion : Stéphane YORDAMIAN, Claudine CHARPENTIER
Maquette : Murielle POLIDORI

Imprimerie : C.N.R.S.
Dépôt légal : 3ème trimestre 1995
Reproduction autorisée moyennant l'indication de la source et l'envoi d'un justificatif.